

16 personnes présentes : directeurs (rices) des 3 écoles ; 1 enseignante de l'école maternelle publique ; représentants des parents d'élèves des trois écoles, représentante de l'association multi sport ; DDEN ; représentants des services municipaux (agents du périscolaire et service administratif), 1 élue.

DES QUESTIONNEMENTS

Des inquiétudes sont exprimées quant à l'avancée peu rapide de la réflexion sur la commune. L'école les trois rivières souhaiterait prévoir un temps de test des ateliers périscolaires, en avril, pour une meilleure anticipation de la rentrée. Les modalités d'inscription aux ateliers sont également à étudier rapidement.

Plusieurs questions sont posées qui peuvent être regroupées autour des points suivants :

- **Des ressources suffisantes pour l'animation des ateliers?**
 - Les ATSEM, au nombre de 6 seront-elles amenées à faire des animations ?
 - Le personnel des services techniques de Montfort s/Meu seront sollicités ; est ce que ce sera la même chose sur Breteil ?
 - Quelle qualification des animateurs ?

- **Quelles seront les modalités de fonctionnement ?**
 - A quel moment sera mis en place le goûter ?
 - Les ateliers démarreront-ils dès 14h45 ? Un temps de repos après la classe est nécessaire.
 - Sur quels jours seront-ils proposés ? et dans quels locaux ? Les classes ne seront pas disponibles à 15h45.
 - Comment sera fait l'entretien des classes ?
 - L'aide aux devoirs pourrait être avancée (dès 16h30) ? deux soirs pourraient être consacrés aux TAP et deux autres soirs à l'aide aux devoirs.
 - Si les associations proposent de démarrer leurs activités plus tôt, la réglementation de l'école pourra t'elle permettre le départ des enfants assez tôt pour leurs activités extérieures ?
 - Comment seront organisés les relais, les transferts entre les temps d'enseignements et les activités ? Sous quelle responsabilité ? Quelles sont les règles de sécurité ?
 - Comment se passera la gestion des différents temps de l'enfant : responsabilité du temps de sieste ? les transitions ? dans le cadre d'une co-responsabilité, quelle prise en charge de l'enseignant ?
 - Si les groupes sont composés de 15 enfants, comment fait-on quand un enfant se blesse ?
 - Pour l'école privée, comment seront pris en charge les ateliers : une enveloppe financière ou la mise à disposition de personnel ?

- Comment se feront les inscriptions : à partir des souhaits des familles ? Quelle communication auprès des familles et des enfants pour savoir dans quelles activités ils seront inscrits ?
- **L'intérêt de TAP pour les enfants de maternelle ?**
 - Des ateliers seront – ils mis en place pour les enfants de la maternelle ? Ne vaut-il pas mieux proposer des activités spécifiques (activités calmes) ou plutôt des aménagements d'espaces ?
 - Le temps de sieste pourrait être proposé le plus tôt possible après le temps de repas, avant 13h30. Voir les possibilités pour que les enfants ne se couchent pas en même temps. Répartition de ces temps entre le personnel communal et les enseignants ?
- **Le mercredi**
 - Pourquoi le choix de la cantine seulement pour les enfants qui vont au centre de loisirs ? Ne serait-il pas possible d'ouvrir le repas aux autres enfants ? Un rappel est fait sur la non possibilité de proposer la cantine le mercredi midi (personnel insuffisant / Pour les enfants qui vont au centre de loisirs, ce temps est prévu comme un temps éducatif, avec la présence de l'équipe pédagogique, selon la réglementation en cours). Des parents proposent de faire un questionnaire pour connaître les besoins de cantine le mercredi midi. Celui-ci pourrait être préparé et exploité par des parents.
 - Le créneau de 12h15 (garderie jusqu'à 12h15) est trop juste, ne serait-il pas possible de le reculer jusqu'à 12h30 ?
 -

ELABORATION DU PEDT

Le projet éducatif territorial est un projet évolutif partenarial qui vise à **développer sur un territoire une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes, et doit favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.**

Il doit permettre à l'ensemble des acteurs du territoire de partager des ambitions communes pour la réussite de chaque enfant, de se mobiliser pour la réussite d'objectifs et d'actions prioritaires, et de se coordonner pour la mise en œuvre des actions.

Proposition d'une méthode de travail et d'un calendrier

Recrutement d'un chargé de mission pour l'animation et la coordination de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PEDT

Février 2014

Poser les bases communes pour un projet

✓ Axes de travail

Février / mars 2014

✓ Choix des actions sur temps périscolaire / scolaire / extra scolaire

Organisation des ateliers périscolaires et autres actions

- ✓ Etudier la faisabilité financière
- ✓ Ressources humaines (existant/ recrutement/ partenariat) /formation
- ✓ Ressources matériels (locaux...)
 - ✓ Planification
 - ✓

Mars / avril

Communication aux parents et partenaires

Mai

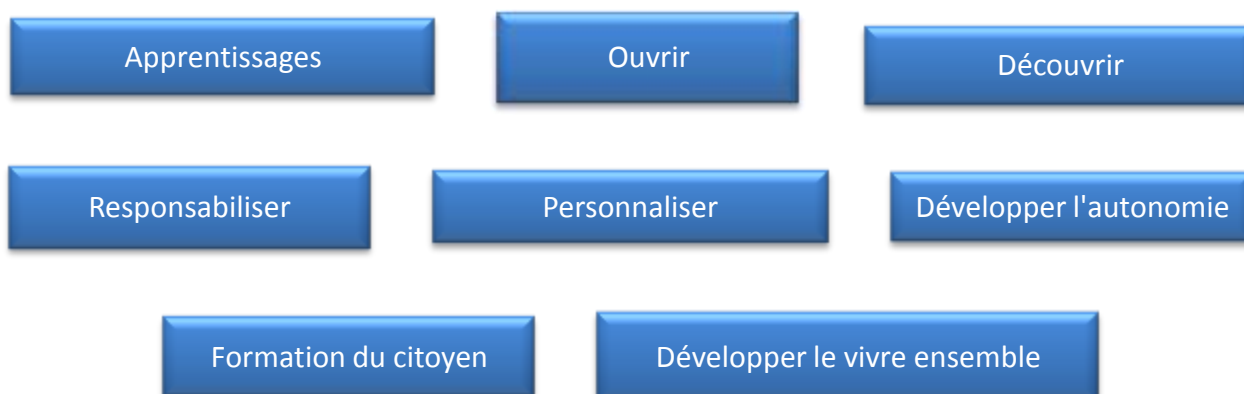
Finalisation du PEDT

- ✓ Gouvernance et modalités de suivi
 - ✓ Finalisation du document
- ✓ Transmission aux autorités administratives concernées
 - ✓

Juin

POSER LES BASES COMMUNES POUR UN PROJET

Au regard des différents projets, des écoles et des associations intervenants auprès des enfants sur la commune, leurs objectifs se regroupent autour des mots clés suivants :



Le développement de l'autonomie et du vivre ensemble doivent constituer les objectifs des activités du périscolaire. Les activités doivent permettre **la découverte, l'initiation, le donner l'envie et du plaisir.**

Trois axes sont définis

Deux soirées pourront être réservées à la mise en place d'activités.

Axe 1 : Activités culturelles

- Théâtre / chant / autour de la lecture (avec la médiathèque et l'association lire et faire lire...)

Axe 2 : Activités physiques et sportives

- Mutisport

Axe 3 : Activités arts plastiques

- Bricolage / jardinage

Pour les maternelles

La question se pose sur l'intérêt et la pertinence de proposer des ateliers aux enfants de maternelle. Il est proposé :

- Des TAP pour les enfants (moyens et grands) volontaires qui pourraient à certains moments s'inscrire dans des ateliers proposés aux élémentaires.
- Travailler sur une garderie de qualité, plus éducative (propositions d'espaces de jeux, d'activités...) avec une organisation souple dans un lieu restreint.

Articulation des TAP et les activités habituelles des associations

Les activités habituelles proposées par les associations locales pourront commencer plus tôt, et devront se caler avec les 2 soirées TAP. Une articulation entre les activités proposées par les associations et activités dans le cadre des TAP est à penser.

Les TAP doivent privilégier la continuité éducative avec les enseignements : des activités menées dans le cadre des enseignements pourraient être complétées, prolongées.

Périodicité

- Sur deux soirées (en fonction des associations)
- Les activités proposées sur plusieurs séances (penser une progression) sur une période correspondant aux périodes scolaires.
- Une notion d'engagement serait à privilégier : respect d'une présence sur la période concernée.
- Prévoir une mixité dans les groupes en termes d'âges